



Stage d'insertion Calendrier

Etapas	Documents à déposer	Dates
Convention de stage au bureau de M. Ouanna	Convention de stage en 3 exemplaires portant le cachet de l'entreprise et signée par un responsable de l'entreprise et l'élève-ingénieur.	Date limite : mercredi 12 juillet 2023 retardataires : date limite mercredi 6 septembre 2023
Dépôt rapport/attestation au bureau de M. Ouanna	1) Rapport de stage (5 à 10 pages) 2) L'attestation de stage JOINTE à la convention avec sa fiche d'appréciation (MODÈLE DE L'ECOLE : Document qui accompagne la convention) signée par l'encadrant entreprise et avec CACHET de l'entreprise mentionnant la période exacte et le nombre de jours effectués 3) Copie de réponse de la fiche « retour d'expériences après stage » à remplir sur le lien suivant : https://forms.gle/cJoweCpXECsq6Dy2A Compte institutionnel exigé	Du mercredi 29 novembre au vendredi 1 décembre 2023
Soutenances de ces rapports		Période P3 de l'année 2023-2024 au cours des séances « Contrôle des Stages d'insertion »

1. À chaque étape, le dépôt doit être complet. Autrement, il ne sera pas accepté et l'élève-ingénieur sera considéré **défaillant**.
2. A défaut de respecter les délais et les modalités de chaque étape, le stage d'insertion est supposé non validé.
3. La présence est **obligatoire** aux séances de « contrôle des stages d'insertion ».
4. Tous les élèves-ingénieurs doivent être prêts à exposer leur travail dès la première séance.